

Sous la direction scientifique de
Benoit Dostie – Catherine Haeck
Sous la coordination de
Genevieve Dufour

Le Québec économique 10

**Compétences et transformation
du marché du travail**

Chapitre 10

LA CONTRIBUTION DES UNIVERSITÉS À LA MOBILITÉ SOCIALE AU QUÉBEC

Marie Connolly
Lucie Raymond-Brousseau
Catherine Haeck

Comment citer ce chapitre :

Connolly, M., Haeck, C. et Raymond-Brousseau, L. (2022). La contribution des universités à la mobilité sociale au Québec. Dans B. Dostie et C. Haeck (dir.), *Le Québec économique 10. Compétences et transformation du marché du travail* (10, p. 201-227). CIRANO. doi.org/10.54932/MGPA9318



Chapitre 10

LA CONTRIBUTION DES UNIVERSITÉS À LA MOBILITÉ SOCIALE AU QUÉBEC

Marie Connolly

Professeure titulaire à l'Université du Québec à Montréal, chercheuse et fellow au CIRANO

Lucie Raymond-Brousseau

Étudiante à la maîtrise en économie à l'Université du Québec à Montréal

Catherine Haeck

Professeure titulaire en sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal, chercheuse et fellow au CIRANO et codirectrice de l'Observatoire pour l'éducation et la santé des enfants du CHU Sainte-Justine

Résumé

Ce chapitre présente une analyse descriptive concernant le rôle des universités au Québec dans la mobilité sociale. Grâce à cette analyse, il est possible d'observer les taux de diplomation des étudiants au baccalauréat par cohortes, la distribution des étudiants par quintiles de revenus parentaux ainsi que les quintiles de revenu des étudiants aussi par quintiles de revenus parentaux. Nous observons une surreprésentation des étudiants provenant de milieux plus aisés fréquentant le premier cycle universitaire au Québec. Les taux de diplomation des étudiants au baccalauréat sont également plus faibles pour les étudiants provenant de familles à faible revenu alors que ce taux augmente avec le quintile de revenu parental. Les diplômés universitaires sont encore trop jeunes pour que leurs revenus d'emploi soient bien représentatifs de leur revenu permanent, mais nous calculons quand même une matrice de transition pour mesurer la mobilité intergénérationnelle et trouvons que les jeunes diplômés universitaires ont une assez bonne mobilité,

du moins en comparaison avec la population comprenant tous les niveaux de scolarité. Nous terminons en présentant certaines mesures de mobilité sociale au niveau des universités.

Introduction

Sur le plan individuel, un diplôme universitaire confère un avantage salarial indéniable. Les diplômés universitaires ont en moyenne des revenus d'emploi nettement plus élevés que les travailleurs n'ayant qu'un diplôme d'études secondaires. Boudarbat et ses collaborateurs (2010) estiment que cet avantage est de 40 % pour les hommes au Canada en 2005 et de 51 % pour les femmes, en hausse de 8 et 6 points de pourcentage, respectivement, par rapport à 1980. Les rendements de l'éducation, soit l'apport d'un certain niveau de scolarité supplémentaire par rapport à un niveau de base, font l'objet de nombreuses études en sciences économiques et sont typiquement estimés grâce au modèle canonique de Mincer (Card, 1999). Dans sa forme la plus simple, le modèle de Mincer cherche à expliquer le (logarithme du) salaire par une série de variables explicatives, dont le niveau de scolarité, une forme quadratique de l'âge et le genre de l'individu. Cependant, le milieu socioéconomique dans lequel une personne a grandi peut également être un facteur explicatif des revenus à l'âge adulte. L'étude des liens entre les revenus des parents et ceux de la génération suivante fait état d'une corrélation entre la position socioéconomique d'un individu et celle de ses parents (Corak et Heisz, 1999 ; Black et Devereux, 2011 ; Corak, 2013). Plus cette corrélation est forte, moins la mobilité socioéconomique intergénérationnelle est grande, car la position dans l'échelle sociale est plus prédéterminée.

Tant au Canada qu'au Québec, le lien entre le revenu des parents et le revenu des enfants s'est accentué entre les jeunes nés au début des années 1960 et ceux nés durant la première moitié des années 1980, avec entre autres une baisse de la mobilité intergénérationnelle du revenu pour les enfants dont les parents étaient dans le quintile inférieur de la distribution des revenus (Connolly *et al.*, 2021). Cette baisse de mobilité soulève plusieurs questions, dont comment nos diverses universités influencent-elles la transmission intergénérationnelle du revenu ? Le cas

de l'enseignement supérieur est particulièrement intéressant étant donné la croissance observée des rendements des études postsecondaires au Canada (Boudarbat *et al.*, 2010).

De plus en plus de jeunes accèdent aux études postsecondaires, dans lesquelles on inclut à la fois l'université, les cégeps et autres collèges, et ce, peu importe la province et le statut économique (Frenette, 2017). Ceci est en effet également vrai au Québec : le taux de fréquentation dans les établissements universitaires, tous cycles confondus, était de 32 % pour l'année scolaire 2019-2020 pour les étudiants âgés de 20 à 24 ans, alors que ce même taux se situait à 22 % en 1995-1996, une augmentation de 10 points de pourcentage en 24 ans (Statistique Canada, 2021a). Il en va de même pour la diplomation universitaire, laquelle est passée de 28 % en 2002 à 33,4 % en 2012 pour les étudiants au premier cycle universitaire au Québec (Joanis *et al.*, 2018). Sachant que l'éducation permet en moyenne aux individus d'obtenir un meilleur revenu permanent, cela permettrait-il de promouvoir une mobilité socioéconomique au sein de la population québécoise ? Ou, au contraire, est-ce que les universités renforcent le lien entre les générations ?

Dans ce chapitre, nous exploitons des données administratives sur des cohortes de jeunes entamant leurs études universitaires entre 2010 et 2017 pour décrire la fréquentation universitaire et la diplomation pour les étudiants au baccalauréat selon le quintile de revenu parental. Nous observons également les revenus d'emploi (ou l'absence de ceux-ci) des jeunes diplômés jusqu'à quatre ans après l'obtention de leur diplôme, ce qui nous permet d'évaluer la mobilité intergénérationnelle du revenu pour ces jeunes. Nous présentons donc un premier portrait descriptif basé sur des données administratives de la fréquentation universitaire, de la diplomation et de la mobilité intergénérationnelle pour les jeunes provenant d'un milieu socioéconomique défavorisé. La richesse des données utilisées, issues de la Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) de Statistique Canada, provient du fait qu'elles incluent la totalité des jeunes diplômés, ce qui nous permet de présenter des statistiques désagrégées selon l'université. Bien que ces données soient d'une richesse peu observée, elles sont très récentes et il est donc impossible d'observer les diplômés plusieurs années après l'obtention de leur diplôme. En effet, la première cohorte étant entrée au baccalauréat en 2010, nous pouvons ainsi observer le revenu de ces étudiants et diplômés au plus quatre années après la fin de leurs études.

Notre étude s'inspire de celles de Chetty et ses collaborateurs (2017, 2020), qui comparent les universités et les collèges américains sur le plan de leur fréquentation d'étudiants issus du quintile inférieur de revenu parental, puis des revenus futurs de ces étudiants. Les auteurs trouvent que relativement peu de jeunes défavorisés ont accès aux études supérieures, mais que conditionnellement à avoir réussi à obtenir un diplôme, leurs revenus ressemblent à ceux des jeunes plus favorisés. Ceci semble donc indiquer un rôle de médiateur dans la transmission intergénérationnelle du revenu pour les universités. En revanche, Chetty et ses collaborateurs (2017) montrent également que les collèges varient grandement entre eux quant à leur capacité de promouvoir l'égalité des opportunités chez les jeunes.

Au Canada, Corak et ses collaborateurs (2004) confirment que les membres d'une famille plus aisée avaient une plus grande probabilité de fréquenter l'université comparativement à leurs homologues provenant de milieux moins aisés, et ce, tout en prenant compte de la hausse des frais de scolarité, une tendance qui s'est renforcée au milieu des années 1990, puis a diminué depuis l'année 2000. Les auteurs estiment qu'au milieu des années 1980, une augmentation du revenu parental de 10 % était associée à une hausse de 2,7 % de la probabilité d'un jeune d'effectuer des études postsecondaires. Cette association se situait à 4,3 % au milieu des années 1990, puis a diminué à 2,5 % en 2000.

Frenette (2019) estime les avantages salariaux liés aux études postsecondaires selon le revenu parental. En exploitant aussi la PLEMT, l'auteur suit des jeunes Ontariens depuis leurs études postsecondaires jusqu'au marché du travail, à la suite de l'obtention de leur diplôme universitaire. Les résultats montrent que les jeunes provenant d'un ménage du quintile inférieur avaient un avantage salarial plus important par rapport aux étudiants n'ayant pas effectué d'études postsecondaires comparativement aux jeunes provenant du quintile supérieur. En effet, un diplôme de baccalauréat est associé à des revenus médians plus élevés de l'ordre de 236 % pour les jeunes dont les parents avaient un revenu dans le quintile inférieur, alors que ce rendement est plutôt de 54 % pour ceux issus du quintile supérieur.

Notre étude s'apparente à celle de Frenette (2019), car elle exploite la même base de données et se penche également sur les trajectoires de revenu des jeunes selon leur statut socioéconomique. Cependant, nous

nous concentrons sur la situation du Québec et présentons les résultats séparément pour les divers établissements universitaires. Nous trouvons qu'une très grande proportion d'étudiants fréquentant les universités au Québec sont issus de familles plus aisées. Nous trouvons également que les taux de diplomation au baccalauréat sont plus faibles pour les étudiants issus de milieux moins aisés. Puis, à la suite de l'obtention du diplôme, nous observons que relativement peu de récents diplômés ont des revenus d'emploi dans le bas de la distribution des revenus des jeunes du même âge (c'est-à-dire tous niveaux de scolarité confondus), alors que beaucoup se retrouvent dans le haut, et ce, peu importe le revenu de leurs parents. Ce résultat suggère que les universités contribuent à accroître la mobilité intergénérationnelle du revenu.

Nous commençons notre chapitre en présentant les données puis la méthodologie utilisée. Nous nous tournons ensuite vers les résultats agrégés pour le Québec au complet, puis nous terminons avec les résultats par université.

Présentation des données

Dans cette section, nous présentons brièvement les bases de données employées ainsi que les variables principales que nous utiliserons. Nous avons recours aux données provenant de la Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) et de la Banque de données administratives longitudinales (DAL).

Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail

La PLEMT est constituée de trois grandes bases de données administratives (Statistique Canada, 2018). La première base de données est le Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI). La deuxième est la base de données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). La troisième base de données contient le Fichier des familles T1 (FFT1). Pour notre étude, nous utilisons les données du SIEP couplées à celles du FFT1, un appariement effectué grâce à une variable de couplage qui identifie de manière unique et anonyme chaque

étudiant. Ainsi, pour chaque étudiant enregistré dans le SIEP, nous avons des données sur le revenu (par le FFT1) et des données sur l'éducation (directement par le SIEP).

Système d'information sur les étudiants postsecondaires

Les données du SIEP sont des données administratives qui comprennent des renseignements sur les étudiants des établissements universitaires et collégiaux ainsi que sur les programmes auxquels ils ont été inscrits. Au Québec, ces microdonnées des établissements postsecondaires proviennent directement du ministère de l'Enseignement supérieur, qui les transmet à Statistique Canada. Ceci représente un bel exemple de collaboration ayant mené à la création d'un ensemble de données dont la richesse et la nature permettent de mieux répondre aux besoins d'élaboration de politiques et de planification dans le domaine de l'enseignement supérieur. Les données du SIEP sont disponibles pour la période de 2005 à 2017 pour les provinces des Maritimes, et de 2009 à 2017 pour le reste des provinces et des territoires, dont le Québec.

Dans le SIEP, les périodes de référence couvrent une année scolaire. Ainsi, une observation du SIEP correspond à un étudiant par année, par programme et par établissement postsecondaire. Dans la base de données se trouvent entre autres les variables âge, code de l'établissement postsecondaire et type de programme. La variable de couplage permet d'identifier l'individu qui fréquente un établissement universitaire. L'indicateur de l'effectif signale le fait qu'un étudiant effectue un programme dans un établissement universitaire, tandis que l'indicateur du diplômé permet de spécifier si un étudiant a obtenu son diplôme et, ainsi, a terminé son programme. Enfin, à chaque fin du cycle de rapport, les données précisent le statut de l'étudiant dans le programme. Cette variable permet de savoir si l'étudiant est éligible pour s'inscrire à la prochaine phase du programme.

Fichier des familles T1

Le FFT1 est composé de données administratives fiscales. Statistique Canada reçoit de l'Agence du revenu du Canada les informations contenues dans les déclarations fiscales des Canadiens (les formulaires T1), puis les regroupe en familles de recensement. Les données provenant du FFT1 contiennent donc des informations sur la démographie et d'autres renseignements fiscaux de tous les déclarants, ainsi que leur conjoint et leurs enfants, regroupés en famille de recensement. Les données provenant du FFT1 sont disponibles pour la période de 1992 à 2018.

La version du FFT1 préparée pour la PLEMT est un extrait du FFT1 dans lequel chaque étudiant du SIEP est identifié avec la clé de couplage. Les données sont organisées par année d'imposition et contiennent des informations sur les différentes sources de revenus des étudiants avant et après leurs études, dont les revenus d'emploi, ainsi que sur le revenu total avant impôts de leurs parents. D'autres données se rapportent aux informations contenues dans les fichiers fiscaux, comme la province de résidence de l'étudiant ainsi qu'un indicateur de la famille. L'indicateur de la famille permet de savoir si l'étudiant déclarant ses revenus habite chez ses parents. Dans le cas où l'étudiant n'habite pas chez ses parents, la variable du revenu familial comprendra alors les revenus de l'étudiant ainsi que ceux de son ou sa partenaire le cas échéant. Ceci nous permet donc de bien distinguer les revenus des parents de ceux de l'étudiant.

Banque de données administratives longitudinales

La DAL comprend 20 % des données fiscales canadiennes annuelles de 1982 à 2018 (Statistique Canada). Ces données nous servent exclusivement à établir les quintiles de revenus parentaux de la population québécoise ainsi que les quintiles de revenus des étudiants. Vu que les données du FFT1 arrimées au SIEP représentent seulement les données fiscales des étudiants fréquentant une université, et non celles de la population générale, les données du revenu parental tirées du SIEP-FFT1 ne représentent pas l'ensemble de la population. L'identification des quintiles est faite dans la population à partir de la DAL et est décrite dans la section suivante.

Méthodologie

Cette section décrit la méthodologie employée ainsi que quelques définitions des principales variables utilisées dans cette analyse. Nous présentons l'échantillonnage des cohortes, les taux de diplomation et d'inscription ainsi que la méthodologie reliée au calcul des revenus parentaux et étudiants.

Échantillon et cohortes

Pour construire notre échantillon, nous partons des fichiers du SIEP de 2010 à 2017, puis ne gardons que les entrées se rapportant aux universités québécoises et aux programmes de baccalauréat, puis aux étudiants âgés de 18 à 25 ans inclusivement et qui ne sont pas des étudiants étrangers¹. Il nous faut ensuite repérer les étudiants qui commencent leur programme chaque année. Pour ce faire, nous reconnaissons qu'un étudiant entre à l'université s'il n'est pas dans la base de données de l'année précédente (c'est d'ailleurs ce pour quoi nous commençons avec la cohorte entrante de 2010, car les données du SIEP commencent en 2009 pour le Québec). Nous avons ainsi huit cohortes, de 2010 à 2017.

Le choix de l'âge (18 à 25 ans) vient du contexte québécois. En effet, au Québec, les étudiants finissent leurs études secondaires vers l'âge de 17 ans, puis ils ont le choix d'effectuer un programme préuniversitaire d'une durée de deux ans ou un programme technique d'une durée de trois ans dans un collège. Les étudiants commencent donc à fréquenter l'université vers 18 ou 19 ans. Étant donné que ce chapitre se concentre sur les jeunes provenant de milieux moins aisés, il faut prendre en considération l'aspect atypique d'un parcours scolaire pour ces jeunes. Notamment, un étudiant provenant d'une famille à faible revenu pourrait prendre plus de temps à achever un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études collégiales pour diverses raisons, telles que le fait de travailler pendant les études, faute de ressources, et ainsi fréquenter l'université pour la première fois quelques années plus tard en comparaison avec un étudiant provenant d'un milieu plus aisé.

Taux de diplomation au baccalauréat

La durée d'un baccalauréat peut varier entre trois et quatre ans, selon le programme, mais peu d'étudiants achèvent leur programme en trois années. En effet, Statistique Canada (2021b) indique qu'environ 61 % des étudiants au Québec, en 2012-2013, avaient obtenu un diplôme de baccalauréat sur une période de quatre ans, tandis que ce pourcentage se situait à 84 % sur une période de six ans. Nous nous intéressons au taux de diplomation au baccalauréat par cohorte, soit le nombre de diplômés du baccalauréat par rapport au nombre d'étudiants inscrits au baccalauréat pour chaque cohorte. Pour ce chapitre, nous ne distinguons pas si les étudiants commencent et finissent le même programme dans la même université. Par exemple, si l'étudiant obtient un diplôme dans le domaine de la santé, mais que celui-ci avait commencé ses études dans le domaine de l'art, nous comptabilisons quand même cet étudiant comme ayant obtenu un diplôme. Nous faisons ainsi abstraction d'un changement de programme ou d'université. Nous voulons simplement être en mesure d'observer le taux de diplomation pour tous les types d'étudiants, ceux ayant un parcours linéaire et ceux ayant un parcours varié. De cette information, nous calculons le taux de diplomation au baccalauréat à partir de la troisième année après l'entrée à l'université. Nous sommes donc en mesure de calculer le taux de diplomation par cohorte. Dans ce chapitre, le taux de diplomation correspond au nombre d'étudiants de la cohorte ayant reçu un diplôme entre 2013 et 2017 divisé par le nombre d'étudiants de cette même cohorte, où la cohorte est définie par l'année d'entrée à l'université.

Mesures du revenu parental et du revenu des diplômés

L'élément crucial de cette recherche est la mesure du revenu total des parents de l'étudiant. Idéalement, nous aimerions pouvoir observer ce revenu juste avant l'entrée à l'université. Ceci permettrait de refléter les ressources disponibles pour le jeune au moment où il décide de poursuivre ses études. De plus, cela serait cohérent avec un traitement courant dans la littérature, soit de calculer la moyenne du revenu pour les années durant lesquelles le jeune est âgé de 15 à 19 ans (voir, par exemple, Connolly *et al.*, 2021).

Plusieurs défis se posent. Premièrement, il faut pouvoir apparier l'étudiant du SIEP à une entrée du FFT1 sur les années appropriées. Deuxièmement, il faut que le jeune, durant ces années, habite avec ses parents. Comme mentionné précédemment, la variable indicatrice de la famille permet de déterminer si l'étudiant habite avec ses parents pour l'année fiscale en question. Nous commençons donc par consulter les fichiers fiscaux du jeune pour voir si une entrée pour cet étudiant existe dans le FFT1 pour l'année de ses 15 ans, et pour voir si on observe la présence de ses parents dans les données. Si tel est le cas, alors la variable de revenu des parents est calculée. Plus spécifiquement, nous utilisons la variable du revenu total familial avant impôt, laquelle correspond à la somme des revenus des parents et peut inclure un ou deux parents selon la structure familiale. Si nous n'arrivons pas à identifier les parents à ce moment, nous passons à l'année des 16 ans du jeune, et nous recommençons ainsi de suite jusqu'à l'année de ses 20 ans.

Nous avons ensuite besoin de déterminer à quel quintile de la distribution des revenus des parents se situe chaque valeur des revenus parentaux. Or, nous n'observons que les revenus des parents dont les enfants fréquentent l'université et non les revenus de tous les parents. Nous avons donc recours à la DAL afin de déterminer quelles sont les bornes pour passer d'un quintile à l'autre dans la population générale des parents âgés de 33 à 64 ans. La variable de la DAL qui sert à établir les bornes des quintiles est le revenu total avant impôts de la famille. Nous prenons soin d'utiliser la variable de pondération fournie par Statistique Canada afin que chaque famille ne soit comptée qu'une seule fois et que la confidentialité soit préservée.

Les revenus d'emploi du diplômé correspondent à la somme des revenus provenant des T4E déclarés à l'Agence du revenu du Canada (salaires). Nous calculons la moyenne des revenus gagnés par le diplômé à partir de la cinquième année après l'entrée au baccalauréat jusqu'à la dernière année d'observation du FFT1. Toutefois, étant donné le peu d'années d'observation après l'obtention du baccalauréat dans le SIEP, le calcul du revenu du diplômé ne peut être mesuré que pour les cohortes entrantes de 2010 à 2012. Ainsi, pour la cohorte de 2010, nous calculons la moyenne des revenus entre 2015 et 2018; pour la cohorte de 2011, nous calculons la moyenne des revenus entre 2016 et 2018; pour la cohorte de 2012, nous calculons la moyenne des revenus entre 2017 et 2018. Tous les revenus ont été ajustés à l'inflation en utilisant 2017 comme année de référence. Nous assignons ensuite le quintile de revenu des diplômés en procédant avec la

même méthodologie que pour définir les quintiles de revenus parentaux, c'est-à-dire que nous avons recours à la DAL pour calculer les bornes pour passer d'un quintile à l'autre pour les jeunes de 23 à 33 ans pour les années en question à partir de la variable des revenus d'emploi.

Puisque les revenus des diplômés sont mesurés sur quelques années en début de carrière, ils ne sont pas nécessairement représentatifs du revenu permanent des diplômés. La variance des revenus a effectivement tendance à augmenter avec l'âge pour se stabiliser dans la quarantaine. Il serait intéressant de pouvoir suivre les jeunes de la PLEMT au fil des années, et il serait pertinent aussi de prendre en compte la poursuite des études aux cycles supérieurs pour les diplômés du baccalauréat.

Mobilité intergénérationnelle

Nous avons accès aux revenus parentaux et aux revenus des diplômés, ce qui nous permet de mesurer la mobilité intergénérationnelle des jeunes diplômés du baccalauréat. Nous calculons une matrice de transition, laquelle nous donne une série de probabilités conditionnelles, soit la probabilité pour le jeune diplômé de se trouver dans un quintile de revenus donné en fonction du quintile de revenu de ses parents quelques années plus tôt. Certaines cellules de la matrice de transition méritent une attention particulière. En effet, le quintile où se trouvent les jeunes dont les parents ont des revenus dans le quintile inférieur est pertinent pour décrire l'ascension socioéconomique (ou son absence relative). Nous offrons donc également une mesure de mobilité ascendante en nous basant sur les travaux de Chetty et ses collaborateurs (2017) : le taux de mobilité ascendante, qui correspond à la probabilité qu'un jeune issu d'une famille du quintile inférieur de revenus atteigne lui-même, suite à l'obtention de son baccalauréat, le quintile supérieur de revenus. Il s'agit certes d'une mesure qui simplifie une réalité plus complexe, mais qui permet de manière simple de comparer différentes universités.

Résultats

Cette section présente les résultats de l'analyse. La première sous-section porte sur les statistiques descriptives des cohortes de la PLEMT, puis suivent des statistiques descriptives sur le revenu parental. La

deuxième sous-section porte sur le taux de diplomation par quintile de revenu parental, la mobilité par université, des statistiques sur le revenu étudiant par cohorte, puis la mobilité intergénérationnelle.

Les cohortes de la PLEMT

Le tableau **10-1** présente les statistiques descriptives des étudiants au baccalauréat âgés de 18 à 25 ans par cohorte d'entrée, au Québec. Pour chaque cohorte, nous présentons le pourcentage d'étudiants qui, entre 15 et 20 ans, ont été couplés avec le FFT1, ainsi que le pourcentage de ceux qui ont été couplés avec le FFT1 et pour qui le revenu parental est disponible. Les trois dernières colonnes présentent les taux de diplomation trois, quatre et cinq ans après l'entrée à l'université pour les cohortes de 2010 à 2014. Les taux de diplomation ont été calculés uniquement à partir des étudiants qui ont été couplés et observés chez leurs parents au moins une fois entre 15 et 20 ans.

En moyenne, nous comptabilisons annuellement 35 785 étudiants âgés de 18 à 25 ans fréquentant un programme universitaire menant au baccalauréat pour la première fois entre les années 2010 et 2017. Nous avons été en mesure de coupler en moyenne 94,5 % des étudiants du SIEP au FFT1. Ceci implique que 94,5 % des jeunes ont été observés au moins une fois dans les fichiers FFT1 entre l'âge de 15 à 20 ans. Au cours de ces mêmes années, 77,2 % des étudiants ont en moyenne déclaré habiter chez leurs parents durant au moins une année fiscale. Nous pouvons donc observer le revenu parental de 77,2 % des jeunes. Nous constatons que le taux de diplomation au baccalauréat de trois à cinq ans après l'entrée à l'université varie peu entre les cohortes. Le taux de diplomation après trois ans se situe en moyenne à 26,4 % pour les cinq cohortes. Ce même taux après quatre ans se situe à 62,7 % pour les cohortes de 2010 à 2013, alors qu'après cinq ans, la diplomation est en moyenne de 85,7 %². Plusieurs programmes sont conçus pour prendre plus de trois ans, par exemple en enseignement, en science et en génie ; il est donc normal d'observer une telle progression des taux de diplomation. Il est aussi important de rappeler que nous ne tenons pas compte des changements de programme ni des changements d'université dans le parcours scolaire des étudiants qui commencent l'université.

Cohortes de la PLEMT de 2010 à 2017						
Année d'entrée à l'université	Effectifs à l'entrée	Pourcentage avec couplage au T1 lorsque l'étudiant a de 15 à 20 ans	Pourcentage avec couplage au T1 et observation du revenu parental	Taux de diplomation après trois ans	Taux de diplomation après quatre ans	Taux de diplomation après cinq ans
2010	36 800	91,8 %	75,8 %	26,6 %	63,9 %	86,6 %
2011	36 110	91,6 %	75,3 %	25,5 %	62,6 %	86,5 %
2012	35 790	94,3 %	78,1 %	26,4 %	61,7 %	83,8 %
2013	35 560	95,6 %	78,4 %	26,9 %	62,7 %	n.d.
2014	35 610	96,0 %	78,5 %	26,6 %	n.d.	n.d.
2015	36 450	96,2 %	78,0 %	n.d.	n.d.	n.d.
2016	35 220	94,9 %	76,5 %	n.d.	n.d.	n.d.
2017	34 730	95,3 %	77,2 %	n.d.	n.d.	n.d.
Moyenne	35 785	94,5 %	77,2 %	26,4 %	62,7 %	85,7 %

Tableau t/2022-c10-1

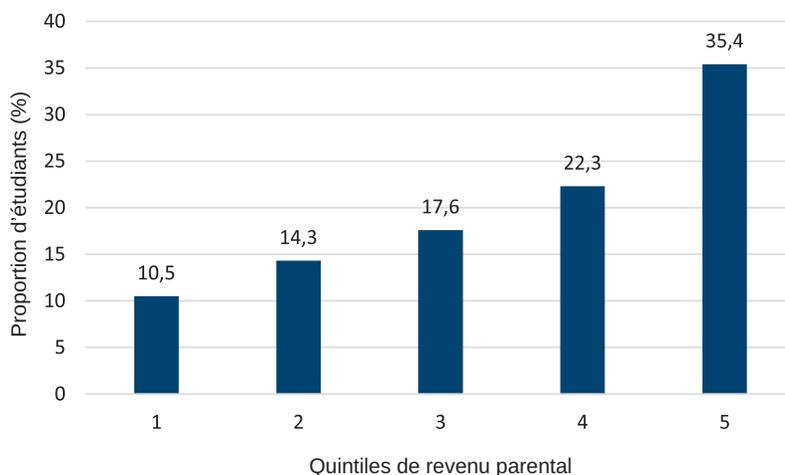
Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1).

Note : Certaines données ne sont pas disponibles (n.d.) en raison du temps écoulé depuis l'entrée à l'université et des données qui ne sont disponibles que jusqu'en 2017.

Statistiques descriptives sur le revenu parental

La figure 10-1 présente la distribution des quintiles de revenu parental pour les étudiants de notre échantillon tiré de la PLEMT pour lesquels il est possible d'observer le revenu parental. Rappelons que les quintiles sont assignés selon la distribution des revenus des parents dans la DAL, et non dans notre échantillon, il n'y a donc pas, par construction, 20 % des étudiants dans chaque quintile. Les différences par rapport à 20 % nous indiquent quels groupes sont sous-représentés ou surreprésentés parmi les jeunes inscrits à un programme de baccalauréat. La figure 10-1 indique qu'il y a une présence plus élevée d'étudiants provenant des quintiles supérieurs et une présence beaucoup plus faible d'étudiants provenant des quintiles inférieurs. Environ 10,5 % des étudiants ont des parents dont le revenu les place dans le premier quintile de revenu (le plus faible), 17,6 % dans le troisième quintile et 35,4 % dans le cinquième quintile de revenu parental.

Distribution des étudiants inscrits à un programme de baccalauréat par quintile de revenu parental, cohortes de 2010 à 2017



Graphique [g/2022-c10-1](#)

Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

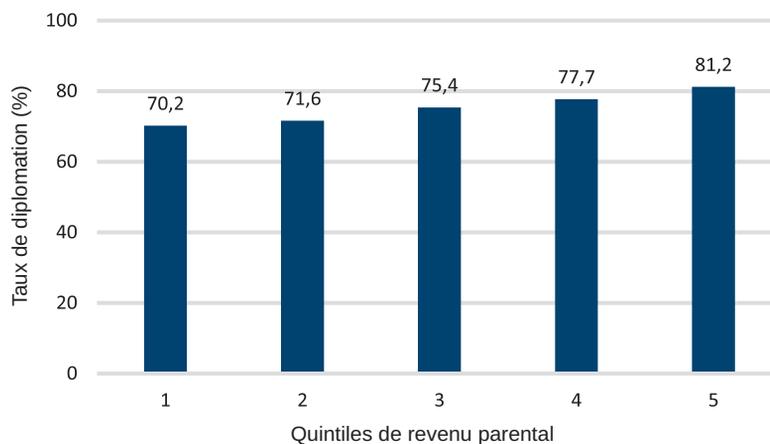
Par ailleurs, rappelons que les revenus parentaux sont calculés à des années différentes pour chaque cohorte, et ce, uniquement pour les étudiants qui habitaient chez leurs parents au moins une fois entre 15 et 20 ans, soit en moyenne 77,2 % de notre échantillon de départ. Les moyennes des revenus parentaux varient entre 116 200 dollars et 123 100 dollars pour les différentes cohortes. Les écarts-types pour les huit cohortes sont plutôt élevés, ce qui indique que les revenus parentaux sont assez dispersés, tandis que la médiane est stable pour toutes les cohortes, variant de 90 500 dollars à 95 000 dollars. Pour les cohortes de 2010 à 2017 dans leur ensemble, les revenus parentaux moyens étaient de 117 300 dollars et la médiane était de 91 600 dollars.

Taux de diplomation au baccalauréat par quintile de revenu

Au tableau **10-1**, nous avons vu que le taux de diplomation après cinq ans ne pouvait être calculé que pour les cohortes de 2010 à 2012 inclusivement³. Nous concentrons donc les analyses suivantes sur ces trois cohortes. Le graphique **10-2** présente la moyenne des taux de diplomation au baccalauréat par quintile de revenu parental pour ces trois cohortes. Rappelons que le taux de diplomation est défini comme étant le nombre de diplômés divisé par le nombre total d'effectifs par cohorte, parmi les étudiants ayant habité chez leurs parents au moins une fois avant leur entrée à l'université ou pendant leurs études entre l'âge de 15 et 20 ans, donc pour lesquels le revenu parental est disponible. Pour obtenir la proportion de diplômés par quintile, nous divisons le nombre d'étudiants diplômés d'un quintile par le nombre d'effectifs total ayant commencé l'université dans ce même quintile de revenu.

Nous pouvons observer que les étudiants provenant du cinquième quintile ont un taux de diplomation supérieur aux étudiants provenant des quintiles inférieurs. En moyenne, 70,2 % de tous les étudiants qui se situaient dans le premier quintile ont achevé un programme de baccalauréat, alors que ce taux se situe à 81,2 % pour les étudiants dans le cinquième quintile de revenu parental, soit une augmentation de 11 points de pourcentage entre le premier et le dernier quintile.

Diplomation au baccalauréat par quintile de revenu parental, cohortes de 2010 à 2012



Graphique g/2022-c10-2

Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Note : Le taux de diplomation est calculé entre 2013 et 2017.

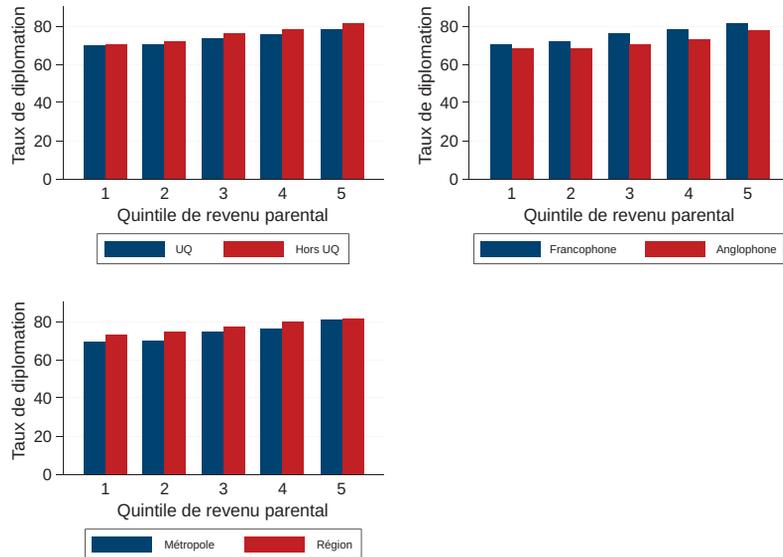
La figure **10-3** présente la proportion d'étudiants ayant obtenu un diplôme de baccalauréat par type d'université et par quintile de revenu parental. Dans la figure en haut à gauche, nous trouvons la proportion d'étudiants diplômés d'universités faisant partie du réseau de l'Université du Québec (UQ), c'est-à-dire les universités qui se trouvent à Chicoutimi (UQAC), à Montréal (UQAM), en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), à Trois-Rivières (UQTR), en Outaouais (UQO) et à Rimouski (UQAR), l'École de technologie supérieure (ETS) et l'Université TELUQ, et des universités n'en faisant pas partie, soit Bishop's, McGill, l'Université de Montréal (UdeM), Polytechnique Montréal, HEC Montréal, l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke (UdeS) et Concordia. Nous n'incluons pas l'École nationale d'administration publique (ENAP) ni l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), puisqu'ils offrent uniquement des programmes de deuxième et troisième

cycles. Nous constatons que la proportion de diplômés issus des cohortes de 2010 à 2012 est plus faible dans le réseau de l'UQ, peu importe le quintile de revenu parental. Pour ceux issus du quintile inférieur, la différence est la plus faible (69,65 % pour le réseau de l'UQ comparé à 70,55 % pour le reste, une différence de 0,9 point de pourcentage). Cependant, l'écart est plus grand pour les jeunes du quintile supérieur, le taux de diplomation étant plus élevé hors du réseau de l'UQ (82 %) que dans le réseau (78,59 %), une différence de 3,41 points de pourcentage.

Dans le haut à droite de la figure **10-3**, nous trouvons les universités divisées par la langue dans laquelle la majorité des programmes sont donnés; Bishop's, McGill et Concordia sont classées dans la catégorie des universités anglophones et les autres universités sont classées comme francophones. Les résultats montrent que les universités francophones ont une proportion de diplômés supérieure aux universités anglophones. Cependant, nous devons mentionner ici que nous séparons les universités par langue principale d'enseignement et non d'après la langue maternelle des étudiants. Historiquement, les étudiants anglophones ont des taux de réussite plus élevés (ISQ, 2010). Ces étudiants peuvent étudier dans des universités francophones, autant que des étudiants francophones étudient dans des universités anglophones⁴.

Dans la figure **10-3** en bas à gauche, nous avons divisé les universités ayant leur campus principal à Montréal, soit dans la métropole, et celles dont le campus principal est en dehors de Montréal, soit en région. Les résultats sont inversés par rapport à ceux obtenus pour le découpage selon le réseau de l'UQ. En effet, l'écart du taux de diplomation se creuse plus au premier quintile de revenu parental (3,6 points de pourcentage) qu'au cinquième quintile de revenu (0,5 point). Nous observons que les taux de diplomation sont plus élevés en région que pour les étudiants des établissements situés en métropole, et ce, pour tous les quintiles de revenu parentaux.

Diplomation au baccalauréat par quintile de revenu parental et type d'université, cohortes de 2010 à 2012



Graphique g/2022-c10-3

Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

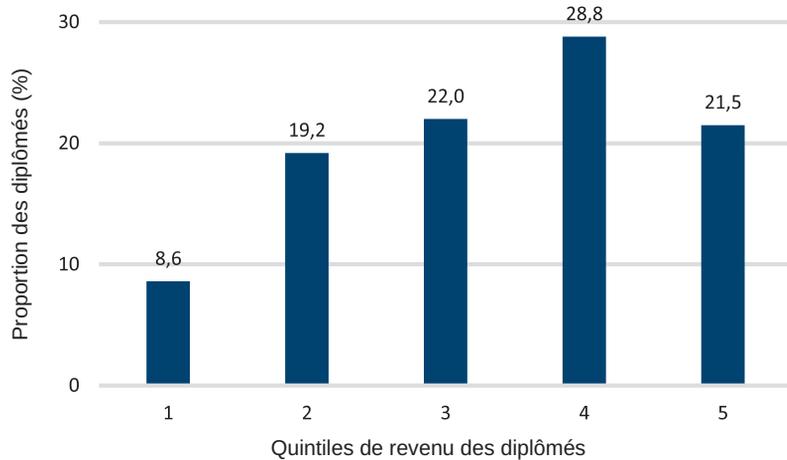
Note : Le taux de diplomation est calculé entre 2013 et 2017. L'abréviation « UQ » fait référence aux universités faisant partie du réseau de l'Université du Québec. Les mentions « Francophone » et « Anglophone » font référence à la langue d'enseignement, et non pas à la langue maternelle ou à la langue usuelle de l'étudiant.

Revenus des diplômés

Les résultats précédents montrent que les étudiants dont les parents avaient des revenus dans le quintile inférieur sont sous-représentés dans les programmes de baccalauréat et ont des taux de diplomation moins élevés que les autres. Le prochain élément que nous regardons se trouve à être les revenus des diplômés. Une fois un baccalauréat obtenu, voit-on encore un avantage pour les jeunes de milieux plus aisés ? Nous avons calculé les revenus moyens des diplômés des cohortes de 2010 à 2012 inclusivement. Comme mentionné plus haut, les revenus sont observés entre 2015 et 2018 pour la cohorte de 2010, puis entre 2016 et 2018 pour celle de 2011 et entre 2017 et 2018 pour celle de 2012. Les diplômés de la cohorte de 2010 dont les parents sont dans le premier quintile de revenus ont un revenu moyen de 34 400 dollars, comparativement à 36 800 dollars pour ceux issus du cinquième quintile. Il y a donc une légère augmentation du revenu moyen en fonction du quintile de revenu parental.

Néanmoins, si nous regardons la distribution des diplômés par quintile de revenu d'emploi (uniquement parmi ceux ayant habité chez leurs parents au moins une fois entre l'âge de 15 et 20 ans), le graphique **10-4** nous indique que moins de 10 % de la proportion des diplômés se situe dans le premier quintile de revenu, et ce, peu importe le quintile de revenu parental. Nous observons que les diplômés se situent en grande partie dans les troisième, quatrième et cinquième quintiles de revenu d'emploi. Près de 30 % des diplômés se trouvent dans le quatrième quintile de revenu et près de 22 % se trouvent dans le cinquième quintile de revenu d'emploi. Ces résultats sont cohérents avec le fait qu'un diplôme universitaire confère un avantage salarial important, donc moins de diplômés se situent au quintile inférieur. Il est également possible que les jeunes diplômés soient légèrement moins nombreux au quintile supérieur en raison du fait qu'ils se trouvent au tout début de leur carrière, et potentiellement en train de poursuivre leurs études aux cycles supérieurs.

Distribution des diplômés par quintile de revenu d'emploi des diplômés, cohortes de 2010 à 2012



Graphique [g/2022-c10-4](#)

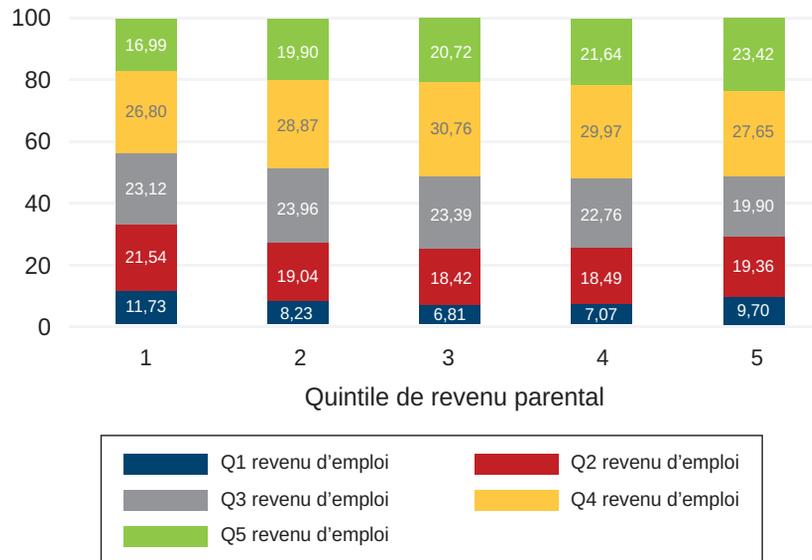
Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Notons que les diplômés se situant dans le quatrième quintile de revenu d'emploi ont gagné un revenu moyen entre 35 000 dollars et 51 900 dollars, alors que ceux situés dans le premier quintile ont gagné un revenu moyen de moins de 4 400 dollars.

Mobilité intergénérationnelle

Le graphique **10-5** offre une représentation graphique d'une matrice de transition. Chaque barre verticale représente un quintile de revenu parental, divisé en sections affichant la probabilité pour un étudiant de se retrouver dans un quintile de revenus d'emploi donné (conditionnellement au quintile de revenu parental en question). Ainsi, le graphique **10-5** indique qu'un diplômé ayant des parents dont les revenus sont dans le quintile inférieur a une probabilité plus élevée de gagner un revenu situé dans le premier quintile de revenu qu'un diplômé dont les parents sont dans n'importe quel autre quintile de revenu parental. La situation s'inverse pour la probabilité d'atteindre un revenu d'emploi dans le quintile supérieur : 16,99 % des diplômés dont les parents étaient dans le premier quintile se trouvent au quintile supérieur, comparativement à 23,42 % de ceux issus du quintile supérieur. Notons quand même que la mobilité intergénérationnelle est plus élevée pour ce groupe de diplômés (et cet âge donné) que pour la population en général (voir, par exemple, les résultats de Connolly *et al.*, 2021), ce qui semblerait indiquer qu'une formation universitaire est bénéfique quant à la mobilité intergénérationnelle. Nous soulignons également que ces résultats incluent les diplômés du baccalauréat qui poursuivent leurs études aux cycles supérieurs, et qui ont donc des revenus d'emploi potentiellement plus faibles que leurs confrères ayant fait le passage au marché de l'emploi. Des recherches futures pourraient s'attarder à la question de la poursuite des études après l'obtention d'un premier diplôme.

Matrice de transition, cohortes de 2010 à 2012



Graphique g/2022-c10-5

Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Mobilité par université

Pour les cohortes de 2010 à 2012, le tableau 10-2 présente la diplomation au baccalauréat par université et le taux de mobilité, pour les étudiants ayant habité au moins une fois chez leurs parents entre 15 et 20 ans. Les universités sont classées en ordre décroissant d'effectifs universitaires. Rappelons que nous obtenons le taux de mobilité en multipliant la proportion des étudiants dont les parents sont dans le quintile inférieur et la proportion de diplômés avec des parents issus du quintile inférieur qui sont à présent dans le quintile supérieur de revenus d'emploi.

Nous pouvons observer des différences assez marquées dans l'accès aux études universitaires pour les jeunes dont les parents ont un revenu dans le premier quintile. À l'Université Concordia, par exemple, ce sont 15,8 % des étudiants qui ont des parents dans le premier quintile, alors que pour l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke, les pourcentages sont de 6,4 % et 6,5 % respectivement. Du côté des taux de diplomation à partir de trois ans après l'entrée dans un programme de baccalauréat (donc un taux cumulé sur le plus d'années observables pour les cohortes de 2010 à 2012), on observe également des variations, avec des taux variant entre 91,7 % pour HEC⁵ et 59,8 % pour l'Université Concordia.

En ce qui a trait à la mobilité intergénérationnelle, nous présentons uniquement la probabilité pour un jeune diplômé issu du quintile inférieur de revenu parental d'avoir des revenus d'emploi dans le quintile supérieur, soit une mesure de forte mobilité ascendante. Les écoles spécialisées en ingénierie, soit l'ETS et Polytechnique, ont des taux de mobilité ascendante élevés, soit 54,5 % et 23,1 %, respectivement. L'UQO présente également un haut taux de mobilité ascendante (25 %). L'UQAM est l'institution pour laquelle le taux est le moins élevé, à 12,9 %.

Finalement, la dernière colonne du tableau **10-2** présente le taux de mobilité combiné, soit le produit de l'accès et de la mobilité intergénérationnelle. Le taux de mobilité le plus élevé se trouve à l'ETS, avec 4,2 %. À Polytechnique, le taux de mobilité est de 2,4 %, et à l'UQO, de même qu'à Concordia, il est de 2 %. Pour l'Université Laval, l'UdeM et l'UQAR, les taux de mobilité sont assez faibles : 1,1 %, 1,2 % et 1,2 %, respectivement.

Notons toutefois que l'analyse précédente fait abstraction du domaine d'études, une dimension qui pourrait être intéressante à ajouter à une analyse future. En effet, certaines universités offrent des programmes qui sont dans des filières mieux rémunérées (par exemple le génie et la médecine), alors que d'autres offrent des programmes variés mais excluant ces programmes à forte rémunération. On pense ici, par exemple, à l'UQAM. De même, nous rappelons que notre échantillon inclut des diplômés qui poursuivent aux cycles supérieurs, ce qui pourrait venir influencer quelque peu les résultats. Des analyses futures pourraient s'attarder à ces questions, ainsi qu'à d'autres avenues pertinentes, comme une analyse fondée sur le genre.

Mobilité par université, cohortes de 2010 à 2012					
Université	Nombre total d'effectifs au baccalauréat entre 2010 et 2012	Pourcentage des étudiants dont les parents sont dans le quintile inférieur (A)	Taux de diplomation cumulatif jusqu'en 2017	Pourcentage des diplômés dont les parents sont dans le quintile inférieur et qui ont des revenus d'emploi dans le quintile supérieur (B)	Taux de mobilité (A x B)
Université Laval	13 600	6,4 %	69,0 %	16,7 %	1,1 %
Université Concordia	13 200	15,8 %	59,8 %	12,8 %	2,0 %
Université de Montréal	12 060	10,5 %	70,9 %	15,6 %	1,6 %
Université McGill	9 960	12,8 %	83,5 %	15,1 %	1,9 %
Université du Québec à Montréal	9 410	9,7 %	68,1 %	12,9 %	1,2 %
Université de Sherbrooke	6 450	6,5 %	78,6 %	21,2 %	1,4 %
Université du Québec à Trois-Rivières	3 980	8,8 %	71,4 %	16,0 %	1,4 %
École de technologie supérieure	2 230	7,6 %	64,7 %	54,5 %	4,2 %
Université du Québec à Chicoutimi	2 110	7,1 %	73,3 %	n.d.	n.d.
Université du Québec à Rimouski	2 110	8,1 %	76,5 %	15,4 %	1,2 %
Université du Québec en Outaouais	2 020	7,9 %	75,0 %	25,0 %	2,0 %
Polytechnique Montréal	1 740	10,3 %	72,2 %	23,1 %	2,4 %
HEC Montréal	1 690	7,1 %	91,7 %	n.d.	n.d.
Université Bishop's	1 480	8,8 %	76,9 %	n.d.	n.d.
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	630	9,5 %	83,3 %	n.d.	n.d.
Université TELUQ	380	10,5 %	n.d.	n.d.	n.d.

Tableau t/2022-c10-2

Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Note : Certaines données ne sont pas disponibles (n.d.) car elles ne peuvent être divulguées, et ce afin de respecter les règles de confidentialité de Statistique Canada. Le taux de diplomation est calculé entre 2013 et 2017.

Conclusion

Grâce aux données provenant de la Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT), nous avons été en mesure de peindre un premier portrait de la situation des universités au Québec pour les jeunes provenant de milieux moins aisés. Avec ces premiers éléments, nous avons été en mesure d'observer une surreprésentation des étudiants provenant du quintile supérieur parmi l'effectif étudiant au baccalauréat. Nous trouvons aussi que le taux de diplomation augmente en fonction du quintile de revenu parental.

Finalement, lorsque nous nous concentrons sur les diplômés et leurs revenus d'emploi, nous voyons que relativement peu d'entre eux ont des revenus d'emploi dans le quintile inférieur pour une population générale du même âge (c'est-à-dire tous niveaux de scolarité confondus), alors que beaucoup se trouvent au quatrième quintile. Nous construisons aussi une matrice de transition afin d'évaluer la mobilité intergénérationnelle des jeunes diplômés, et nous trouvons des taux de mobilité assez élevés. Ceci semble suggérer que la formation universitaire favorise la mobilité intergénérationnelle, malgré le fait que les jeunes de milieux moins aisés sont sous-représentés dans la population étudiante.

Nous présentons aussi certains chiffres par université. Nous avons observé une mobilité ascendante plus élevée dans quelques universités au Québec, en particulier à l'École de technologie supérieure, à Polytechnique Montréal et à l'Université du Québec en Outaouais.

Pour l'instant, il n'est pas possible d'observer le revenu des diplômés pendant plusieurs années à la suite de l'obtention d'un baccalauréat. En effet, pour la cohorte de 2010, nous pouvons observer la moyenne des revenus gagnés pour une période de quatre ans, mais le nombre d'années observées diminue pour les autres. Par conséquent, les revenus observés ne représentent pas adéquatement le revenu permanent des diplômés. D'ici quelques années, les données disponibles permettront de brosser un meilleur portrait de la situation des jeunes diplômés universitaires au Québec. Il sera pertinent de continuer à exploiter les données de la PLEMT pour en connaître plus sur les diplômés et sur le rôle de l'université de manière plus générale, par exemple en prenant en compte la poursuite des études aux cycles supérieurs.

Références

- Black, S. E. et Devereux, P. J. (2011). Recent developments in intergenerational mobility. Dans O. C. Ashenfelter et D. E. Card (dir.), *Handbook of Labor Economics*, 4B(16), (p. 1487-1541). Amsterdam, Pays-Bas : North-Holland.
- Boudarbat, B., Lemieux, T. et Riddell, W. C. (2010). The evolution of the returns to human capital in Canada, 1980-2005. *Canadian Public Policy*, 36(1), 63-89. <https://doi.org/10.3138/cpp.36.1.63>
- Card, D. (1999). The causal effect of education on earnings. Dans O. Ashenfelter et D. E. Card (dir.), *Handbook of Labor Economics*, 3A(30), (p. 1801-1863). Elsevier.
- Chetty, R., Friedman, J. N., Saez, E., Turner, N. et Yagan, D. (2017). Mobility report cards: The role of colleges in intergenerational mobility. Document de travail n° w23618, National Bureau of Economic Research.
- Chetty, R., Friedman, J. N., Saez, E., Turner, N. et Yagan, D. (2020). Income segregation and intergenerational mobility across colleges in the United States. *The Quarterly Journal of Economics*, 135(3), 1567-1633. <https://doi.org/10.1093/qje/qjaa005>
- Connolly, M., Haeck, C. et Lapierre, D. (2021, février). Tendances de la mobilité intergénérationnelle du revenu et de l'inégalité du revenu au Canada. Direction des études analytiques : documents de recherche n° 11F0019M au catalogue, n° 458, Statistique Canada.
- Corak, M. (2013). Income inequality, equality of opportunity, and intergenerational mobility. *Journal of Economic Perspectives*, 27(3), 79-102. <https://doi.org/10.1257/jep.27.3.79>
- Corak, M. et Heisz, A. (1999). The intergenerational earnings and income mobility of Canadian men: Evidence from longitudinal income tax data. *Journal of Human Resources*, 34(3), 504-533. <https://doi.org/10.2307/146378>
- Corak, M., Lipps, G. et Zhao, J. (2004). Family income and participation in post-secondary education. Available at SSRN 491484. <https://doi.org/10.2139/ssrn.491484>
- Frenette, M. (2017). Inscription aux études postsecondaires selon le revenu parental : tendances nationales et provinciales récentes. Aperçus économiques, no 11-626-X au catalogue, n° 070, Statistique Canada.
- Frenette, M. (2019). Les jeunes provenant de familles à faible revenu et ceux provenant de familles à revenu plus élevé profitent-ils également des études postsecondaires? Direction des études analytiques : documents de recherche, no 11F0019M au catalogue, n° 424, Statistique Canada.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2010). La scolarité des francophones et des anglophones, à travers les groupes d'âges, au Québec et en Ontario. Données sociodémographiques en bref.
- ISQ. (2014). Taux de fréquentation scolaire de la population de 15 à 24 ans selon le type d'établissement, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1990-2012.
- Lacroix, R. et Maheu, L. (2018). Les tendances de la diplomation universitaire québécoise et le retard des francophones. Dans Marcelin, Joanie et Claude Montmarquette(dir.), *Le Québec économique* 7 (chapitre 11), CIRANO et Presses de l'Université Laval. qe.cirano.qc.ca/quebec-economique-7-chapitre-11

La contribution des universités à la mobilité sociale au Québec

Statistique Canada. (s.d.). Réseau canadien des Centres de données de recherche. Banque de données administratives longitudinales (DAL) (1990-2018). Base de données.

Statistique Canada. (s.d.). Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé. Base de données. <https://doi.org/10.25318/1810000501-fra>

Statistique Canada. (2018). Réseau canadien des Centres de données de recherche. Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) (2009-2017). Base de données.

Statistique Canada. (2021a). Tableau 37-10-0102-01. Taux de participation aux études, population âgée de 15 à 29 ans, selon le groupe d'âge et le type d'institution fréquentée. <https://doi.org/10.25318/3710010201-fra>

Statistique Canada. (2021b). *Persévérance et diplomation des étudiants postsecondaires de 15 à 19 ans au Canada*. Outil interactif. Repéré le 17 septembre 2021 au : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2019023-fra.htm>.

Notes

1. Nous n'incluons pas le Collège militaire royal de Saint-Jean, puisque les données portent sur les années 2010 à 2017 et que cet établissement ne délivrait pas de diplôme de baccalauréat durant cette période.
2. Nos résultats sont similaires à ceux de l'ensemble des Québécois. En effet, selon Statistique Canada (2021b), le taux de diplomation au Québec était en moyenne de 61 % après quatre ans et de 84 % après six ans pour tous les types d'étudiants, et non seulement pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans au moment de leur entrée à l'université.
3. En pratique, pour la cohorte de 2010, nous observons les étudiants jusqu'à 7 ans après leur entrée, alors que pour la cohorte de 2011, on parle plutôt de 6 ans, et enfin de 5 ans pour la cohorte de 2012.
4. Nous verrons également au tableau 10-2 que pour les cohortes de 2010 à 2012, le taux de diplomation entre 2013 et 2017 est faible pour l'Université Concordia, l'une des trois universités catégorisées comme anglophones, avec un taux de diplomation d'un peu moins de 60 %.
5. Il n'est pas étonnant que le taux de diplomation soit plus élevé pour HEC, sachant que cette université offre en grande partie des programmes d'études d'une durée de trois ans.

